



8/ Une tenue de sport adaptée à la pratique du basket et des chaussures de salle (différentes de celles portées à l'extérieur) sont obligatoires.

9/ **Sécurité / Assurance** : Par souci de sécurité, il n'est pas autorisé de porter **un bijou** (montre, collier, boucle d'oreilles, bagues) **pas plus qu'il n'est autorisé de porter de foulard, chèche, bandana, voile, durant la pratique du jeu ou de la compétition.**

De plus, le club étant laïque, aucun signe distinctif religieux n'est admis (porté, évoqué, affiché) durant les entraînements ou compétitions quelle que soit la raison invoquée.

Chacun se verra proposer **l'assurance A**, incluse dans la cotisation au moment de la pré-inscription si cochée. Il en va de la responsabilité de chacun de prendre connaissance des CGV, **d'y adhérer ou non**. En l'absence, l'assurance individuelle extrascolaire est sensée être acquise par chacun. (au titre de la famille). **En cas de choix de l'assurance B, C ou complément, celle devra impérativement être payée en supplément au Club ou à la FFBB pour y prétendre en cas d'accident.** (cf notice assurance reçue lors de la validation du dossier d'inscription, à télécharger, il n'est pas nécessaire de l'imprimer)

10/ Les joueurs et les accompagnants doivent respecter le matériel et les locaux mis à leur disposition.

11/ Les créneaux sportifs (compétition, loisir, jeunes ...) sont déterminés par le bureau.

12/ Le club est une association promouvant le basket dans un esprit sportif et du respect de l'adversaire. Tout propos antisportif, injurieux, sexiste ou raciste, tout comportement irrespectueux envers les éducateurs, les dirigeants et les arbitres pourront être sanctionnés par une exclusion temporaire ou définitive, sans possibilité de remboursement de la cotisation. **Il convient donc que chaque joueur ou accompagnant dans les tribunes respectent les autres licenciés, le personnel encadrant, éducateurs, coachs**

13/ Pour le bon fonctionnement de l'association, il est demandé à chacun une participation active à la vie du club sur la saison.

On entend par « participation active », la présence à l'assemblée générale ou le retour du pouvoir si impossibilité d'y être, la fête du club, le co-voiturage, la tenue de table (chrono, e-marque), l'arbitrage, la présence lors des matchs, le volontariat en tant que parent référent/correspondant.

14/ Le club décline toute responsabilité en cas de vol. En aucun cas le club, les entraîneurs ou encadrants ne sauraient être responsables des vols ou pertes de tout objets de valeur, téléphones portable, argent, bijoux, vêtements ou accessoires quels qu'ils soient. Nous vous remercions de vous assurer qu'aucun de ces objets ne sont en possession des licenciés et/ou laissés dans les vestiaires lors des entraînements ou lors des matchs. Dans le cas inverse, ces objets restent sous votre entière responsabilité.

15/ Droit à l'image : les licenciés autorisent tacitement la diffusion de leur image sur les panneaux d'affichage, la presse, le site internet du club ou tout autre moyen de communication. En cas de refus le licencié (ou ses parents) devra le faire savoir par écrit au Président. (Document droit à l'image à signer)

16/ **Tout manquement grave ou répété à ce règlement**, librement accepté par l'adhérent au club, entraînera la responsabilité du fautif. Il sera d'abord averti, puis si nécessaire exclu (temporairement ou définitivement) après délibération du bureau.

17/ **La tenue de compétition** sera **PRETEE par le club, entretenue à tour de rôle par chacun des joueurs après chaque match, et rapportée lavée et propre** lors du match suivant / **rendue à l'entraîneur à la fin de la saison sous peine de facturation 100 euros.**

18/ **Mutations** : elles sont soumises à un coût supplémentaire selon la catégorie qu'il conviendra d'acquitter en complément de la cotisation. **Merci de vous rapprocher du bureau pour en connaître le montant avant votre adhésion.** Attention les mutations à compter des U17 n'est plus acceptée à compter du mois de novembre (à confirmer chaque année).

19/ **Equipe 1 ou 2 (compétition ou loisir)** Après les 1ers entraînements, l'entraîneur décidera de l'attribution de l'équipe selon ce que souhaite le joueur ET en fonction de son niveau. Le joueur pourra ainsi être amené **à changer de créneaux horaires d'entraînement** pour aller s'entraîner en équipe 2, en loisir.

Je soussigné,, représentant légal de

Catégorie U, déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'USDEM BASKET et en accepter son application.

A, lu et approuvé, le Signature :